



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 114275

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la nécessité de protéger notre environnement, cette protection devant être effectuée quotidiennement non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de favoriser le recyclage des cartouches d'encre des imprimantes au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Le ministère de la santé et des solidarités a mis en place depuis plusieurs années sur ses différents sites des procédures favorisant le recyclage des cartouches d'encre des imprimantes. Sur le site principal du ministère, les cartouches usagées sont restituées à un magasin central qui les confie tous les mois à un fournisseur, lequel se charge de leur traitement selon une charte de qualité environnementale. Afin de renforcer ce dispositif, toute nouvelle attribution de cartouche par le magasin central est opérée en échange de la cartouche usagée. Sur les sites secondaires, la même procédure est mise en oeuvre. Toutefois, des réceptacles appropriés aux cartouches usagées sont également aménagés, leur contenu étant régulièrement prélevé par un prestataire qui se charge de leur traitement.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114275

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13533

Réponse publiée le : 10 avril 2007, page 3630